

CONCOURS D'ENTREE
A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE LYON
SESSION 2017

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

M. Dominique PRINCE,
Contrôleur général économique et financier de 1^{re} classe,
Rapporteur à la commission interministérielle d'audit salarial du secteur public

Le présent rapport rend compte du déroulement des trois concours d'entrée à l'IRA de Lyon, dont les épreuves se sont déroulées entre le 20 février 2018 (date des épreuves écrites) et le 25 mai 2018 (réunion d'admission).

1. Les épreuves et les thèmes du concours

Les modalités et le programme des concours d'entrée des instituts régionaux d'administration étaient, à la date des épreuves, définis par l'arrêté du 6 juin 2008, modifié par l'arrêté du 27 juillet 2012. Cet arrêté indique que les épreuves écrites et orales consistent :

- Pour le concours externe, en une composition d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...); une épreuve de questions à réponses courtes, suivies, en cas d'admissibilité, par un entretien avec le jury et une épreuve de langue vivante consistant en un entretien à partir d'un texte court ;
- Pour le concours interne, en une note rédigée à partir d'un dossier à caractère administratif, permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées, accompagnée d'une ou deux questions pouvant être en relation avec le thème du dossier documentaire, suivie, en cas d'admissibilité, d'un entretien avec le jury, lequel dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, établi par le candidat ;
- Pour le troisième concours, en une note de synthèse réalisée sur un dossier d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...), accompagnée d'une ou deux questions pouvant être en relation avec le thème du dossier documentaire, permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques ; suivies, en cas d'admissibilité, par un entretien avec le jury, lequel dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Un arrêté du 26 juin 2017 a retenu les thèmes susceptibles d'inspirer le choix des sujets de la composition du concours externe, de la note administrative du concours interne et de la note de synthèse du troisième concours. Ces thèmes étaient, pour la session :

- Politiques publiques de cohésion sociale et égalité des chances
- Finances publiques et intervention économique
- Gestion publique et performance dans les services publics
- Le système éducatif, du premier degré à l'enseignement supérieur
- Développement durable et politiques publiques
- L'organisation territoriale de la France

1. Les statistiques

Le concours externe offrait cette année 74 places, le concours interne, 56 postes et le troisième concours 16 postes.

1.1. *Présence et sélectivité*

Présence et sélectivité du concours externe

Nombre d'inscrits, admis à concourir	Nombre de présents	Taux de présence	Nombre de postes ouverts	Taux de sélectivité (nombre de postes ouverts sur présents)
1553	555	35.74%	74	7,5

La proportion des présents est environ d'un tiers des inscrits, ce qui très bas et très légèrement inférieur à l'année précédente (taux de présence 35.73%).

Présence et sélectivité du concours interne

Nombre d'inscrits, admis à concourir	Nombre de présents	Taux de présence	Nombre de postes offerts	Taux de sélectivité (nombre de postes ouverts sur présents)
1103	567	51.40%	56	10,10

Le taux de présence, comme la sélectivité, sont dans la moyenne des autres instituts. Si le taux de présence est le plus faible de tous les IRA, il reste supérieur à 50 %. Le taux de sélectivité est quant à lui le plus élevé des trois concours pour l'IRA de Lyon.

Présence et sélectivité du troisième concours

Nombre d'inscrits, admis à concourir	Nombre de présents	Taux de présence	Nombre de postes ouverts	Taux de sélectivité (nombre de postes ouverts sur présents)
291	137	47.10%	16	8.6

Le taux de présence est dans la moyenne. La sélectivité est la plus élevée au regard de l'ensemble des troisième concours des cinq IRA.

1.2. Taux de féminisation

Le taux de féminisation s'établit comme suit :

	Nombre d'admis à concourir		Nombre de présents		% présents /inscrits		Nombre d'admissibles		% admissibles /présents		Nombre d'admis (LP)		% admis /admissibles	
	Femmes	Hommes	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Concours externe	917	642	307	248	33	39	100	116	33	47	35	39	35	34
Concours interne	748	355	389	178	52	50	105	49	27	28	41	15	39	31
3 ^{ème} Concours	178	115	85	52	48	45	35	15	41	29	10	6	29	40

Les femmes, majoritaires parmi les candidats des trois concours, se sont, comme l'année précédente, moins présentées aux épreuves que les hommes à l'externe, mais davantage à l'interne et au troisième concours. Cette tendance mérite d'être étudiée dès lors qu'elle est observée dans les autres IRA.

A l'exception du troisième concours, le taux d'admissibilité des femmes est en retrait par rapport à leur taux de présence par comparaison avec la situation des hommes. En revanche, les femmes sont surreprésentées parmi les admis, à l'exception, là encore, du troisième concours.

1.3. Notes plancher d'admission

Le dernier candidat externe admis l'a été avec une note moyenne de 12,10 (et 157,36 points d'admission). Seize candidats ont été placés sur la liste complémentaire, le dernier avec 11,82/20 de moyenne (153.71 points d'admission).

Le dernier candidat interne admis a obtenu une note moyenne de 11.62 (avec 92.92 points d'admission). Dix candidats ont été admis sur liste complémentaire, le dernier avec 10,93 de moyenne (87.44 points d'admission).

Le dernier candidat admis au 3^{ème} concours s'est vu attribuer une moyenne de 11.87/20. Il avait totalisé 94.96 points d'admission. Deux candidats figurent sur la liste complémentaire, le dernier avec une moyenne de 11,66 et 93.29 points d'admission.

2. Les observations du jury

2.1. Sur les épreuves écrites

Les épreuves écrites se sont déroulées le 20 février 2018.

2.1.1. Les épreuves du concours externe

Le sujet de l'épreuve de composition invitait cette année les candidats à se poser la question suivante : Quels moyens la France se donne-t-elle pour réussir la transition écologique. Les candidats devaient en outre répondre à six questions à réponse courte, portant sur la question la procédure des ordonnances, les pouvoirs de la Commission européenne, la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique, la prise en charge de la dépendance des personnes âgées en France, les chambres régionales des comptes, les politiques de relance de la croissance.

D'importants écarts de qualité ont été constatés par les correcteurs pour cette épreuve, les très bonnes réponses voisinant avec des copies très décevantes. Le jury a valorisé les candidats qui ont cherché à prendre du recul sur une thématique faisant appel à de nombreuses sources. Il ne s'agissait pas de dresser un catalogue de bonnes pratiques environnementales, en outre souvent tirées d'exemples du quotidien (« trier les pots de yaourt » ou « éviter de jeter ses sacs plastiques ») mais de s'intéresser aux politiques publiques, à leurs acteurs, à leurs enjeux et à leurs outils.

Cette démarche nécessite à l'évidence pour les candidats, outre la préparation classique d'actualisation des connaissances dans les domaines mentionnés au programme du concours, d'alimenter leur réflexion sur les principales thématiques d'actualité qui sous-tendent les politiques publiques suffisamment en amont des épreuves, en privilégiant la lecture régulière de supports d'information susceptibles de leur donner une vision à la fois claire et problématisée.

Le jury souligne à nouveau qu'il attend par ailleurs des candidats une réflexion autour d'un plan structuré, ce qui ne fut pas le cas dans de nombreuses copies. Outre les plans contradictoires, le jury a remarqué l'absence fréquente de hiérarchisation et d'organisation des arguments et par conséquent, l'impossibilité pour le correcteur de suivre la progression du raisonnement du candidat.

Le jury relève également fréquemment l'emploi très approximatif de certaines notions : les directives communautaires devenant des « lois », les traités internationaux des « contrats entre pays » et les différents organismes ou acteurs concernés rangés sous les appellations d' « Etat » ou de « Gouvernement ». Ces approximations ne touchent pas à des questions de forme et de qualité d'écriture, mais traduisent plus sûrement une maîtrise insuffisante par les candidats de l'environnement institutionnel et politique dans lequel ils évoluent ou évolueront en qualité de cadres, notamment dans le domaine du fonctionnement des institutions européennes et de leur articulation avec les institutions des Etats membres. Une consolidation des connaissances des candidats sur ces questions apparaît incontournable pour un futur cadre de la fonction publique.

Sur la forme, le jury réitère ses remarques précédentes qui ne doivent pas être négligées par les candidats. Il a apprécié les copies structurées, claires et opérationnelles, qui évitent les développements inutiles auxquels certains candidats ont recours par crainte de livrer une copie trop courte. Une expression écrite maîtrisée et fluide est incontestablement un point très positif. Ces conseils de forme sont bien entendu transposables aux épreuves écrites du concours interne et au troisième concours.

2.1.2. Les épreuves du concours interne

L'épreuve du concours interne se présentait comme un dossier portant sur le compte personnel de formation (CPF), d'une demande de financement d'une action de formation par un agent de la direction. Les candidats devaient en outre développer le sujet : la mobilité dans la fonction publique.

S'agissant de la note administrative qui était demandée, sur le fond tout d'abord, le jury a principalement valorisé les copies qui ont, non seulement précisé les aspects théoriques et réglementaires du sujet, mais également identifié les enjeux pour l'administration et proposé des solutions opérationnelles. Nombre de candidats ont à l'inverse peiné à se situer à ce niveau d'approche et se sont limités à développer davantage le point de vue de l'agent que celui d'un responsable de service ayant à mettre en place un dispositif.

Le jury insiste sur le soin que doivent apporter les candidats, dans le cadre de l'exercice de note administrative, à toujours donner à leur copie une dimension opérationnelle, qui implique notamment d'aller au-delà d'un simple descriptif du dispositif et de mettre en relief les éléments essentiels, de hiérarchiser les problématiques et de s'inscrire dans une logique d'aide à la décision. Cette démarche, qui est tout à fait à la portée de candidats internes disposant d'une expérience du fonctionnement des services, est indispensable pour convaincre un jury qui doit sélectionner de futurs cadres.

Sur la forme, il convient de rappeler là encore qu'une note doit être structurée en parties cohérentes et doit être complète, ce qui suppose une attention portée à la gestion du temps. Par ailleurs, l'expression de préjugés ou d'avis personnels non étayés est à proscrire. Enfin, les éléments essentiels du dossier doivent être assimilés et repris dans la rédaction du candidat et non pas proposés au lecteur sous forme de renvois aux éléments du dossier. Ces observations sont transposables à l'épreuve de note de synthèse sur dossier proposée au troisième concours.

Sur la question portant sur la mobilité dans la fonction publique, le jury formule des observations similaires et incite les candidats à livrer une analyse structurée et problématisée du sujet qui leur est proposé. Le cadre de l'épreuve leur impose en pratique des développements assez brefs. Cela renforce la nécessité d'en soigner le contenu et la forme.

Il convient à cet égard de souligner à nouveau, de façon générale, que toute démarche de « remplissage » s'avère périlleuse car elle peut tendre assez rapidement au hors sujet et dessert par conséquent très souvent les candidats.

2.1.3. Les épreuves du troisième concours

Les candidats au troisième concours se voyaient proposer la rédaction, à partir de divers documents fournis, d'une note de synthèse destinée au directeur des ressources humaines d'une administration centrale. Cette note avait pour objectif d'impulser une démarche sur la prévention des discriminations à l'embauche. Les candidats devaient par ailleurs répondre à la question : quelles sont les principales mesures mises en place en France pour réussir la transition énergétique, notamment dans le bâtiment, les transports, les déchets et les énergies renouvelables ?

Là encore, les copies ont été très inégales.

Le libellé du sujet de la note de synthèse incitait clairement les candidats à la rédaction d'une note précise et opérationnelle. Ces dimensions ont été fortement valorisées par le jury. Elles sont absentes d'un nombre important de copies. Les candidats sont à cet égard invités à se projeter, au cours de leur préparation, dans leur futur environnement professionnel, comme les y invite le programme du concours. Cette réflexion conditionne leur capacité à rédiger une note exploitable dans le cadre administratif qu'ils souhaitent intégrer et non des réflexions générales non contextualisées.

Le jury observe en outre que le sujet de la prévention des discriminations peut se prêter à des développements bâtis autour de considérations vagues et peu argumentées, d'opinions personnelles non étayées, voire de polémiques. Ces écueils ont été globalement évités par la majorité des copies. Il convient toutefois d'inviter d'une manière générale les candidats placés devant une problématique de cette nature, à rester strictement dans l'exercice de note de synthèse opérationnelle qui leur est proposé.

Toutes les observations formulées pour les concours externes et internes et relatives à la forme des copies sont transposables à celles du troisième concours.

3.2. Sur les épreuves orales

3.2.1. Les épreuves d'entretien avec le jury

Les membres du jury ont assisté à des prestations de qualité, en nombre suffisant pour pourvoir sans hésitation tous les postes offerts au concours.

Le jury souhaite toutefois formuler quelques observations qui peuvent aider les candidats qui le souhaitent à mieux se préparer à cette épreuve. Ces observations se répètent globalement d'année en année. Le jury ne peut qu'insister fortement sur l'impact qu'elles peuvent avoir sur la qualité des prestations orales des candidats et leur capacité à convaincre.

Les candidats sont tout d'abord amenés à exposer en quelques minutes leur démarche, leurs expériences passées et leurs motivations. Ce rapide exposé éclaire les documents contenus dans leur dossier de candidature et est le point de départ de l'entretien avec le jury. Le jury a toujours trouvé matière à engager l'échange avec les candidats, mais constate que

les présentations sont d'un niveau très inégal, même si, globalement, elles ont été préparées et respectent le temps imparti.

Certaines donnent en effet l'impression d'être abordées par le candidat comme un exercice accessoire ou purement formel. Le jury souligne au contraire que cette phase de l'entretien est le moment où les candidats disposent de l'entière initiative et qu'ils peuvent par conséquent le mettre à profit pour souligner les éléments forts de leur candidature et éventuellement susciter les premiers échanges.

Le jury souligne également que de nombreux candidats qui ont déjà eu une expérience professionnelle, y compris les candidats externes parfois sous forme de stages ou de vacations, restent, au cours de leur exposé, trop descriptifs, alors qu'ils devraient s'attacher à valoriser leur expérience et à exposer clairement les compétences acquises à cette occasion, voire les questionnements suscités sur leurs choix de parcours, en les mettant en relation avec celles attendues d'un futur cadre de la fonction publique.

Le jury rappelle par ailleurs qu'au cours de l'entretien, la synthèse, la rigueur des termes employés, la recherche d'une réponse réelle à la question posée doivent être privilégiées.

Le jury apprécie également les candidats qui savent exprimer une opinion personnelle argumentée. De nombreux candidats se refusent pourtant à cet exercice, malgré les relances parfois insistantes du jury et se réfugient derrière des propos généraux et sans relief. Ils doivent se convaincre que l'oral est l'occasion de mettre en valeur leurs analyses et leurs réflexions personnelles.

Le jury souligne en outre que les mises en situation sont une composante importante de l'entretien. Le jury y a recours, non pas pour obtenir une réponse « exacte » ou « fausse », mais afin d'apprécier la démarche du candidat et sa capacité à prendre des décisions et à s'adapter rapidement à un contexte professionnel donné. Le jury est ainsi très attentif aux candidats qui manifestent à cette occasion de la pondération, du sens pratique, une capacité à hiérarchiser les priorités et à exposer simplement le raisonnement qui les conduit à proposer telle ou telle solution.

A l'occasion de ces échanges le jury regrette que les réponses apparaissent parfois floues, simplistes, peu opérationnelles, car les candidats ne se projettent pas dans leur futur univers professionnel ou refusent la complexité en refusant d'arbitrer entre des solutions dont aucune n'est idéale. D'autres candidats hésitent à s'affirmer, changeant de position pour satisfaire ce qu'ils pensent être les attentes du jury. Ce positionnement fragilise fortement leurs chances de succès car il jette un doute sur leur capacité d'analyse, leur aptitude opérationnelle et leur personnalité.

Enfin, les candidats aux trois concours doivent se préparer soigneusement à exposer leur projet professionnel et à faire la preuve de leur capacité à se projeter dans l'univers professionnel auquel l'IRA prépare. De trop nombreux candidats se contentent pour exposer leur motivation de recourir à des formules très générales de type « goût du service public »

qui ne permettent pas d'éclairer réellement leur démarche. Certains se révèlent en outre incapables de donner la moindre précision sur leur futur univers professionnel. Ce manque de curiosité et de préparation apporte un éclairage défavorable sur la candidature.

Pour les candidats externes, cela suppose de se documenter convenablement sur les divers métiers auxquels ils pourront avoir accès, éventuellement en complétant cette approche par la réalisation de stages.

Pour les candidats internes et du troisième concours, la prise de recul par rapport à l'expérience passée et la capacité à embrasser un horizon plus large sont déterminantes. Il s'agit moins de montrer les connaissances ou les acquis, que de prouver que l'on saura en faire un usage utile dans la formation à l'IRA, puis dans les métiers proposée aux attachés.

3.2.2. Les épreuves de langues vivantes

Les épreuves facultatives de langues ont donné lieu à des appréciations contrastées mais globalement positives.

En Anglais, le niveau moyen a été jugé en net progrès par rapport aux années précédentes, même si le niveau individuel des candidats est encore disparate. Le jury insiste par conséquent sur la nécessité d'une réelle préparation à l'épreuve.

En allemand, les candidats, moins nombreux, étaient d'un niveau très élevé, certains candidats étant quasiment bilingues.

Cette constatation se répète, à un niveau toutefois légèrement moins élevé, pour l'espagnol et l'italien.

Dominique PRINCE
Président du jury